PROVINCE ESSAOUIRA
CERCLE EL HANCHANE
CAÏDAT EL HANCHANE
COMMUNE LAHSINATE
CODE 7OO.44.22

DECISION D'ANNULATION DE BON DE COMMANDE N° 23/2026

Objet : **Suivi des travaux du marché N°01/2026 relatif à ALIMENTATION DU RESERVOIR D'EAU AU DOUAR AIT ABDELLAH EN EAU POTABLE DEPUIS LE PUITS SADRA, ET CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE STOCKAGE DES EQUIPEMENTS, COMMUNE DE LAHSINATE PROVINCE D'ESSAOUIRA.**

Le Président De La Commune Territoriale de Lahsinate en sa qualité d'autorité compétente.

Vu le dahir n° 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (07 Juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113-14 relatives aux communes

Vu le décret n°2.17.451 du 23 novembre 2017 portant règlement de la comptabilité publique des collectivités locales et de leurs groupement

Vu la mise en ligne dudit Bon de commande au portail marocain des marchés publics en date du : 04/06/2026 à 13h 26 mn

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'annuler de Bon de commande N° 23/2026 relatif à : **Suivi des travaux du marché N°01/2026 relatif à ALIMENTATION DU RESERVOIR D'EAU AU DOUAR AIT ABDELLAH EN EAU POTABLE DEPUIS LE PUITS SADRA, ET CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR LE STOCKAGE DES EQUIPEMENTS, COMMUNE DE LAHSINATE PROVINCE D'ESSAOUIRA.**

Pour motif : **Le montant de l'offre retenue dépasse les crédits budgétaires alloués.**

LAHSINATE : Le : 06/06/2026

Le Président

Province d'Essaouira ★ C.T Lahsinate ★ Annexe El.Hanchane

Le Président
Mohamed ANAJJAAR